Syndicat indépendant des commissaires de police

Soisy-sous-Montmorency, le 13 septembre 2019

MESSAGE DE SOUTIEN

Un Commissaire reste un fusible bien pratique...

Chers collègues,

Décidément, nul ne comprend l'attitude de nos hautes autorités…

Alors que, pour calmer la grogne des policiers face aux inquiétants suicides de policiers (49 décès à ce jour dans nos rangs depuis le début de l'année), le Ministre de l'Intérieur prenait hier la peine de présider le CHSCT dédié au programme de lutte contre ce phénomène, en prônant davantage d'empathie dans la gestion RH et en management ainsi qu'une meilleure protection des agents, **nous sommes sidérés d'assister aujourd'hui au lynchage public d'un commissaire, présenté comme sanctionné : "*il ne pourra plus exercer ses fonctions et sera muté dans l'intérêt du* service *sur un emploi sans responsabilité de maintien de l'ordre, dans l'attente des conclusions de l'enquête*"**.

En effet, dans le cadre de l'affaire du décès de Steve Maia Caniço à Nantes en juin dernier, le ministre vient d'annoncer cet après-midi en conférence de presse la mutation de l'un de nos collègues, le commissaire divisionnaire responsable du SIAAP de Nantes, en charge des de la sécurisation des festivités de la fête de la musique et des opérations critiquées de maintien de l'ordre.
Il déclare fonder sa décision sur les conclusions du rapport de l'IGA qui relève que :

> *"Si l'intervention de la police était légitime dans son principe compte tenu des jets de projectiles auxquels étaient confrontées les forces de l'ordre, ses modalités n'étaient pas adaptées".*
> *"Les décisions prises par le commissaire divisionnaire en charge de l'opération sur le terrain ont manqué de discernement".*
> *"La vitesse de réaction l'a emporté sur l'analyse"*

Alors qu'un changement d'affectation aurait pu se comprendre, ne serait-ce que pour protéger un collègue mis dans l'incapacité d'exercer sereinement son rôle lorsqu'il focalise autant la haine des manifestants nantais à son encontre, le "premier flic de France" a préféré procéder à un véritable lynchage médiatique.

Notre collègue se retrouve seul sanctionné administrativement quand bien même le rapport IGA pointe les nombreux dysfonctionnements des autres acteurs de cette tragédie :
Tout d'abord, **le refus de l'un des responsables de sound système de couper la musique est "*la cause première des violences*"** occasionnées;
Ensuite, "***la préfecture de Loire-Atlantique et la mairie de Nantes n'ont pas accordé une attention suffisante à la présence de sound système sur le quai Wilson***", où a eu lieu le drame, notamment sans procéder à du barriérage du quai, solution envisagée depuis 2008. Il y a clairement eu une insuffisante anticipation, tant de la Ville que de la préfecture avec l'autorisation donnée aux organisateurs du rassemblement musical de s'installer au milieu d'un terre-plein sur un quai dépourvu de garde-corps.

Par ailleurs, il est aisé de souligner après coup que "ni la préfecture ni d'ailleurs la municipalité n'ont été informées, dans la nuit, des incidents qui se déroulaient" et n'ont donc pas pu réagir...
Comme si nul ne connaissait le risque d'intervenir pour faire cesser une rave party organisée avec l'accord de la préfecture et de la mairie imposant une heure de fin à faire respecter…

Cette affaire devient encore le symbole de la nécessité, selon Christophe Castaner, de réformer le maintien de l'ordre.
Il a ainsi précisé que pour le "**maintien de l'ordre la nuit dans les lieux dangereux**", "**aucune opération de police ne doit être planifiée dans ces conditions sauf bien sûr s'il y a des atteintes aux personnes ou aux biens**"...
C'est pourtant bien ce qui s'est produit le soir du 21 juin avec des jeunes jetant des projectiles sur les policiers qui venaient éteindre la musique à 4h du matin…
De même, "toute opération destinée à rétablir ou maintenir l'ordre dans un contexte difficile en particulier de nuit devra à l'avenir être **expressément autorisée par l'autorité préfectorale**".

Nous sommes dubitatifs sur le fait que le corps préfectoral dans son ensemble possède à ce jour tant la parfaite connaissance opérationnelle de la doctrine du MO que l'indispensable réactivité sur le terrain.
Lorsqu'il faudra attendre l'aval préfectoral pour faire cesser les troubles à l'ordre public en pleine nuit dans des "lieux dangereux (?)" nous reparlerons alors de notre collègue aujourd'hui décrié dont "la vitesse de réaction l'a emporté sur l'analyse"…

L'assassinat administrativo-médiatique de notre collègue nous interroge encore sur la critique sous-jacente de la partialité de l'IGPN en confiant une nouvelle enquête à l'IGA alors que l'inspection de la Police concluait précédemment à une intervention des forces de l'ordre ***justifiée et proportionnée***.

Il est vrai que cette conclusion ne permet pas d'utiliser publiquement un commissaire comme fusible lorsque les dysfonctionnements des autorités municipales et préfectorales sont mis en exergue…

Le Ministre a conclu sa conférence de presse en exprimant tout son soutien aux policiers victimes de violences inacceptables.

On ne pourra pas dire que notre ministre Christophe CASTANER manque d'humour !

Sincèrement,

Olivier BOISTEAUX,
Président du SICP
Jean-Paul MEGRET et
Mickaël TREHEN,
Secrétaires nationaux